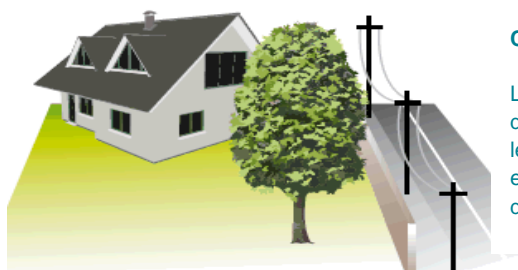


Elagage Allier sécurité, environnement et qualité de fourniture.

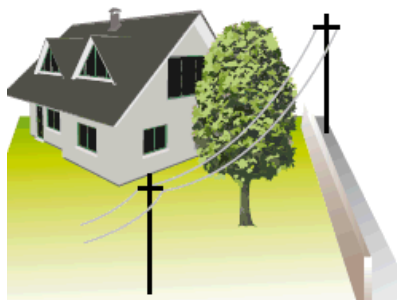
❖ Qui est en charge de réaliser les travaux d'élagage ?

Dans toutes les situations, ERDF assure les travaux d'élagage par l'intermédiaire de professionnels qualifiés à l'exception des deux cas suivants où il revient au propriétaire de réaliser les travaux d'élagage lui-même :



Cas n°1

L'arbre est situé sur le domaine privé mais les branches empiètent sur le domaine public

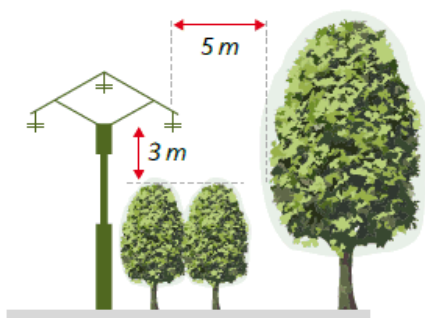


Cas n°2

Un arbre a été planté dans la zone de déboisement après la construction de la ligne.

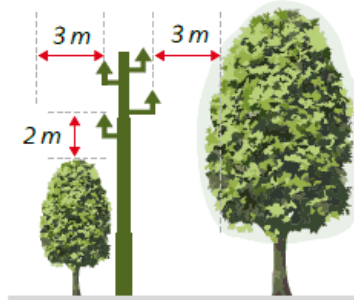
❖ Quelles sont les distances d'élagage à respecter ?

Lignes Moyenne Tension (15/20000 Volts)



Distance réduite à 4 m pour les lignes posées sur des isolateurs rigides

Lignes Basse Tension (410 Volts)



Distance réduite à 2 m pour les lignes situées en agglomération

❖ Quels sont les droits et devoirs d'ERDF et des propriétaires ?

	Droits	Devoirs
ERDF	<p>Couper les arbres et branches qui gêneraient ou qui pourraient par leurs mouvements ou leurs chutes occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Respecter les distances minimales de sécurité . Réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage . Informer la mairie de sa présence sur le territoire communal, ainsi que les propriétaires avant chaque intervention
Propriétaire	<p>Réaliser à sa demande les travaux lui-même, à condition d'en avvertir préalablement ERDF afin que les instructions et conseils utiles pour réaliser ses travaux en sécurité lui soient donnés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Laisser l'accès à la zone d'élagage . Veiller à élaguer les arbres situés sur son domaine privé dont les branches approchent les lignes situées en domaine public . Respecter les distances minimales de sécurité

Même sans toucher directement une ligne, on risque l'électrocution en raison du phénomène « d'amorçage »

- ❖ **Ne pas toucher et s'approcher d'une ligne à terre**
- ❖ **Ne jamais toucher un arbre ni une branche en contact ou très proche d'une ligne**

Envoyer une déclaration de travail avant toute intervention d'élagage à proximité d'une ligne :

ERDF
 Traitement des DR-DICT Electricité
 64 rue des Pêcheurs B.P 649
 03006 MOULINS Cedex
 Fax : 04 70 20 73 69

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le service dépannage d'ERDF au :

09 726 750 63